



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15
Présents.....13
Votants.....15
Procurations.....2

Date de la convocation : 08/01/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 12 janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Claude.

PROCURATIONS : Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N° 1

DELIBERATION N° 6

**AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS
PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF**

Vu la délibération n°17 du 24 novembre 2023 et en fonction des éléments qui nous ont été communiqués par le constructeur, il convient d'apporter une modification au plan de financement provisoire.

Dans le cadre de l'aménagement d'un équipement multisports « AGORESPACE 250 ACTIER COMPOSITE 2 FIRST » sous réserve d'obtention de l'ensemble des subventions destinées au financement du projet (et notamment celle attribuée par l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80 %), il est nécessaire que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le projet.

En effet, celui-ci permettrait à toutes les classes d'âge de pratiquer du sport en toute liberté puisque l'accès y serait libre. Il s'agit d'un terrain s'intégrant parfaitement dans le paysage rural et issu d'une démarche d'éco conception, réduisant de façon significative les impacts environnementaux.

La création de ce terrain multisports fait partie du programme gouvernemental « 5 000 équipements sportifs » dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques 2024.

Il est nécessaire également que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis estimatif pour l'installation d'une plateforme en enrobé nécessaire à la mise en place du projet d'un équipement multisports toujours dans le cadre des demandes de subventions énoncées ci-dessus.

Monsieur le Maire présente ci-dessous le plan de financement modificatif pour l'aménagement d'un équipement multisports :

- Devis proposé par la société AGORESPACE pour la partie infrastructure pour un montant de : 64 463 € HT
- Devis proposé par l'entreprise SA2P pour la partie plateforme pour un montant de : 33 684 € HT
- Soit un total de 98 147 €, selon le plan de financement ci-dessous :

	Montant éligible	Montant subvention
ETAT ANS (80%)	98 147 €	78 517 €
TOTAL DES SUBVENTIONS		78 517 €
Commune autofinancement (20 %)		19 630 €
TVA (20%)		19 630 €

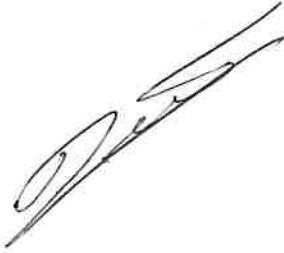
Reste à charge de
la commune

39 260 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,
Décide à 15 voix pour

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le projet d'un équipement multisports « AGORESPACE 250 ACIER COMPOSITE 2 FIRST »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis estimatif pour l'installation d'une plateforme en enrobé
- **DE VALIDER** le plan de financement modificatif présenté ci-dessus pour l'aménagement d'un équipement multisports

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*



*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*



Acte rendu exécutoire

16 JANV. 2024

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 16 JANV. 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.